

Mairie de Combs-la-Ville Esplanade Charles de Gaulle B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex

Tel.: 01 64 13.16.00 Fax: 01 60.18.06.15 Envoyé en préfecture le 03/11/2022 Reçu en préfecture le 03/11/2022

Publié le 03/11/2022

ID: 077-217701226-20221103-2022_528C-AR

ARRETE nº 2022 /528 - A

AUTORISATION PRÉALABLE D'INSTALLATION D'ENSEIGNES ACCORDÉE A LAVERIE 24 SITUÉE AU 4 PLACE DE L'AN 2000.

LE MAIRE,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L581-1 à

L581-45 et R. 581-58 à R. 581-65,

VU la demande d'autorisation préalable de Monsieur SLIMANI

Yannis, enregistrée sous le n° 077-122-22-0014, reçue en mairie le 05 octobre 2022 concernant l'installation d'enseignes sur l'établissement LAVERIE 24 situé 4 place de l'An 2000 à Combs-

la-Ville,

VU la délibération n°7 du Conseil Municipal du 27 janvier 2020

portant approbation du Règlement Local de Publicité de la

commune,

ARRETE

ARTICLE 1: L'installation d'enseignes sur l'établissement LAVERIE 24 situé 4

place de l'An 2000 à Combs-la-Ville, objet de la demande susvisée,

est autorisée.

ARTICLE 2: Les objets constituant les enseignes doivent être maintenus en bon

état. En cas de modification ou d'ajout d'enseigne, une nouvelle

demande devra être présentée en mairie.

ARTICLE 3: Les enseignes lumineuses et éclairages doivent être éteints entre

23h et 7h.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet,

- M. le Chef de service de la Police Municipale

- L'intéressé

ARTICLE 5: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié et affiché.

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Publié le 03/11/2022

ID: 077-217701226-20221103-2022_528C-AR

ARTICLE 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

> 3 novembre 2022 Fait à Combs-la-Ville, le

Par délégation du Maire, Monsieur Cyril DELPUECH 2ème adjoint au Maire